



# Veille Europe

Du 15 au 30 avril 2015

## Sommaire

- **Développements nationaux**
  - Italie : tragédies d'ampleur en Méditerranée, l'Europe pressée d'agir
- **Institutions européennes**
  - Naufrages en Méditerranée : des réactions à l'action ?
  - Frontex : record d'entrées irrégulières en Europe malgré la saison hivernale
- **En bref**
  - Le HCR demande la suspension des retours forcés vers le Sud Soudan
  - La Norvège et les Pays-Bas suspendent les renvois vers des zones de conflit
  - ECRE : actualisation des rapports nationaux AIDA sur la Belgique et la Suisse

*La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et France terre d'asile :*



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne - FAMI

# Développements nationaux

---

## Italie : tragédies d'ampleur en Méditerranée, l'Europe pressée d'agir

Plus de 800 personnes sont mortes dans un naufrage en mer Méditerranée le dimanche 19 avril, alors qu'elles tentaient de rejoindre les côtes italiennes. Cette nouvelle tragédie survient quelques jours après la mort de plus de 450 personnes dans des [naufrages](#) les 12 et 16 avril. Par ailleurs [en Grèce](#), trois personnes sont mortes après que leur bateau a percuté un récif en s'approchant des côtes de l'île de Rhodes.

28 personnes ont pu être sauvées par les gardes côtes italiens, parmi lesquelles deux personnes qui ont rapidement été identifiées comme le capitaine et un membre d'équipage du chalutier. La police italienne a annoncé avoir arrêté ces deux personnes, un Tunisien et un Syrien. Les rescapés ont été emmenés dans des centres d'accueil en Sicile et ont pu recevoir des soins. Selon le récit des survivants, le chalutier qui les transportait a chaviré sous l'effet d'un mouvement de foule lorsque les passagers se sont précipités d'un seul côté du bateau pour signaler leur présence à un navire portugais. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a expliqué qu'à bord du bateau se trouvait plus de 850 personnes, dont 350 Érythréens ainsi que des Syriens, Somaliens, Maliens, Sénégalais, Gambiens, Sierra-Léonais, Ivoiriens et des Éthiopiens. Il semblerait également que de nombreux mineurs aient fait partie des passagers.

Cette nouvelle tragédie a suscité de nombreuses réactions et d'appels à l'action de l'Union européenne (UE), de la part d'organisations internationales, de différents États et d'ONGs. Selon le Haut Commissaire du HCR [Antonio Guterres](#) « *ce désastre confirme l'urgence de rétablir une opération solide de sauvetage en mer et d'établir des voies légales crédibles pour rejoindre l'Europe. Sinon, les personnes recherchant la sécurité continueront de mourir en mer* ». L'UE et les États membres ont été lourdement critiqués pour le manque d'action et l'absence d'une opération de sauvetage en Méditerranée, qui auraient pu permettre d'éviter ces nouvelles tragédies. Les critiques viennent même de l'intérieur de l'UE à l'image de la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini qui a [déclaré](#) « *Nous avons trop souvent dit « plus jamais ». Maintenant il est temps pour l'UE de faire face à ces tragédies sans délai. Ce qui est arrivé ce soir près des côtes italiennes, ce qui se passe tous les jours à la frontière sud de l'Europe, est inacceptable pour une Union qui s'est construite sur des principes de solidarité, de respect des droits humains et de dignité pour tous. Nous devons sauver des vies ensemble, et tous ensemble nous devons protéger nos frontières et combattre le trafic d'êtres humains.* »

Dans un communiqué de presse, Pierre Henry, Directeur général de France terre d'asile, a appelé les États membres de l'UE à assumer leurs responsabilités et à plus de solidarité : « *L'Europe doit favoriser la mise en place de voies d'accès légales (visas humanitaires, rapprochement familial, réinstallation) vers l'Europe, notamment et prioritairement pour les réfugiés, en n'oubliant pas que la moitié des personnes arrivées sur les côtes italiennes en 2014 venaient de Syrie ou d'Erythrée ! Enfin, la solidarité ne doit pas être un vain mot entre pays européens, et l'accueil des « boat people » ne doit pas seulement incomber aux pays riverains de la Méditerranée, l'Italie, la Grèce, et Malte.* »

L'OIM a [indiqué](#) que plus de 1 750 personnes sont [mortes](#) en mer Méditerranée depuis le début de l'année 2015, soit 30 fois plus que durant la même période en 2014. De son côté, l'Organisation maritime internationale, une institution de l'Organisation des Nations unies (ONU), [estime](#) qu'un demi-million de migrants pourraient tenter la dangereuse traversée de la Méditerranée en 2015. Selon les [estimations](#) du HCR plus de 40 000 personnes sont arrivées depuis début janvier 2015.

Pour plus d'information, consultez une [analyse](#) en chiffres et en cartes du Monde.

[Retour au sommaire](#)

## Institutions européennes

---

### Naufrages en Méditerranée : des réactions à l'action ?

Suite aux tragiques naufrages en Méditerranée de la mi-avril 2015, l'Union européenne (UE) a convoqué en urgence plusieurs réunions dans le but de trouver des solutions à la crise d'ampleur en Méditerranée, qui a déjà fait plus de [1 500 morts](#) depuis le début de l'année 2015 selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur des pays membres de l'UE ont été convoqués d'urgence pour un conseil conjoint qui s'est tenu le 20 avril. Lors d'une [déclaration](#) conjointe, la Haute-Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Federica Mogherini, qui présidait le conseil, et le Commissaire européen aux Affaires intérieures Dimitris Avramopoulos ont réaffirmé l'urgence de la crise en Méditerranée qui n'est « ni nouvelle, ni passagère » et face à laquelle l'Union se doit d'organiser une réponse collective et solidaire. À l'issue du conseil Mme Mogherini et M. Avramopoulos ont présenté un programme d'action en dix points, destiné aux dirigeants européens et qui a servi de base aux discussions du Conseil européen extraordinaire qui s'est tenu le 23 avril à Bruxelles.

Plusieurs [décisions](#) ont été prise par les 28, notamment de tripler les ressources financières des opérations conjointes de Frontex, Triton et Poséidon, qui pourront, en cas de catastrophe, étendre leur action dans les eaux internationales. Plusieurs pays de l'Union ont également annoncé qu'ils allaient renforcer les moyens matériels alloués à ces opérations. Les autres actions prioritaires identifiées par les dirigeants européens concernent la lutte contre les réseaux de passeurs et contre les « flux migratoires illégaux », notamment au travers d'une coopération renforcée avec les pays d'origine et de transit, le renforcement de la responsabilité et de la solidarité interne à l'UE ainsi que la nécessité d'un soutien actif aux efforts internationaux pour le rétablissement de la stabilité et de la sécurité en Libye et en Syrie.

De nombreuses voix soulignent toutefois le manque d'ambition et la vision à court-terme qui a prédominé dans les discussions comme dans les décisions qui ont été prises. Le Président de la commission européenne Jean-Claude Juncker a fait part de son relatif dépit quant aux conclusions de cette réunion lors de laquelle ses propositions pour une réforme des systèmes d'asile en Europe ont été [ignorées](#). Toutefois il indique que cette première réunion ouvre la porte à de nouvelles discussions, notamment en mai, avant la présentation de l'agenda européen sur les migrations.

Dans un [entretien](#) publié dimanche 26 avril dans le journal italien La Stampa, le Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon a déclaré, en réaction aux conclusions du Conseil européen, que la solution à la crise actuelle ne pouvait être militaire mais devait passer par un encouragement à l'immigration légale et par une approche holistique du problème.

Les organisations non-gouvernementales des pays-membres n'ont pas tardé à commenter la réaction de l'UE. Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) a publié, le jour de la réunion des dirigeants européens, ses propres dix [recommandations](#) pour éviter de nouvelles morts en mer. ECRE insiste principalement sur la nécessité de se doter d'une opération européenne de recherche et de sauvetage en mer et de créer des voies légales d'accès pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Selon ECRE, l'UE devrait également agir en faveur de l'amélioration de la capacité de protection dans les régions d'origines et mettre en place un mécanisme de solidarité entre les États membres.

[Retour au sommaire](#)

### **Frontex : record d'entrées irrégulières en Europe malgré la saison hivernale**

Dans son rapport sur la période allant d'octobre à décembre 2014, l'agence des frontières de l'Union européenne (UE), Frontex, constate une situation inédite pour une période hivernale avec une hausse de plus de 160% d'entrées irrégulières en Europe en comparaison avec la même période en 2013.

Bien que cela représente une forte hausse par rapport à 2013, le nombre d'entrées irrégulières en Europe par voie maritime est en forte baisse (-53%) par rapport à la période estivale de juillet à septembre 2014 en raison des conditions météorologiques qui rendent difficile la traversée de la Méditerranée. Selon Frontex, cela se traduit par une nette diminution du nombre de personnes originaires d'Érythrée et de pays sub-sahariens arrivant en Europe. Mais en comparaison avec d'autres périodes hivernales, Frontex constate que la voie centrale de la Méditerranée a été beaucoup utilisée, et l'explique par l'utilisation de cargos par les passeurs au départ de la Turquie. Entre octobre et décembre 2014 onze cargos transportant chacun plus de 4 500 personnes sont partis de Turquie pour rejoindre les côtes italiennes. De manière générale les Syriens sont encore la première nationalité à être entrée en Europe irrégulièrement : 22 414 Syriens ont franchi les frontières entre octobre et décembre 2014, représentant ainsi 28% des entrées.

Par ailleurs, la frontière entre la Hongrie et la Serbie a connu au quatrième trimestre une augmentation sans précédent du nombre d'entrées irrégulières avec plus de 25 000 entrées, dont 60% sont des personnes originaires du Kosovo. 17 569 Kosovars sont entrés irrégulièrement en Europe, selon Frontex cela représente une hausse de 4 440% en comparaison avec la même période en 2013. En décembre 2014 pour la première fois les Kosovars ont été les plus nombreux à franchir les frontières de l'UE.

Frontex a également publié le 28 avril son [analyse annuelle des risques pour 2015](#) qui établit un bilan global de l'année 2014. Au total, l'agence a détecté 283 532 entrées irrégulières dans l'UE dont plus des trois quarts aux frontières maritimes, ce qui constitue une hausse de plus de 160% en comparaison avec l'année 2013 où 107 365 entrées irrégulières avaient été détectées. Les entrées

enregistrées au niveau de la Méditerranée centrale représentent 60 % du total. Les personnes interceptées étaient principalement des Syriens (79 169, 28% du total), des Érythréens (34 586, 12 %) et personnes originaires de pays sub-sahariens (26 341, 9,3 %). Selon l'agence, sur l'ensemble des personnes entrées en Europe en 2014 de manière irrégulière, 83 % sont des adultes et seulement 11 % sont des femmes.

Pour Frontex, le conflit syrien, qui a provoqué la pire crise de réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que l'instabilité dans les pays d'Afrique du Nord, particulièrement en Libye, expliquent l'importance du flux migratoire vers l'Europe. Le rapport souligne que les Syriens seront sûrement encore les plus nombreux à franchir les frontières de l'UE et à demander l'asile en 2015. L'analyse annuelle revient également sur la crise en Ukraine et prévoit que des mouvements de population importants persisteront en 2015, même si ces mouvements n'ont pas entraîné d'immigration irrégulière significative vers l'UE en 2014.

[Retour au sommaire](#)

## En Bref

---

### Le HCR demande la suspension des retours forcés vers le Sud Soudan

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a publié, le 14 avril dernier, un [document](#) appelant les États à suspendre les retours forcés vers le Sud Soudan. En effet la détérioration de la situation sécuritaire, de l'État de droit et des droits humains y est de plus en plus alarmante. Depuis le début des affrontements entre le gouvernement et les rebelles plus d'1,5 million de personnes ont été déplacées et environ 500 000 ont trouvé refuge dans les pays voisins.

Le HCR considère donc que la plupart des sud-soudanais sont susceptibles d'avoir droit à une protection internationale et que la situation dans le pays ne permet pas les retours dans des conditions assurant le respect de leur sécurité et leur dignité.

[Retour au sommaire](#)

### La Norvège et les Pays-Bas suspendent les renvois vers des zones de conflit

La Cour d'appel de l'immigration de Norvège a [décidé](#) le 15 avril de suspendre les retours forcés et volontaires vers le Yémen jusqu'à nouvel ordre. Cette décision est motivée par la détérioration constante de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays. Ces suspensions donneront alors plus de temps à la commission pour évaluer les risques inhérents au renvoi de demandeurs déboutés vers certaines parties du pays. Toutefois ces suspensions ne s'appliqueront pas dans le cadre des dossiers relevant du règlement Dublin.

Les Pays-Bas ont quant à eux instauré deux moratoires concernant les retours forcés en direction de certaines régions d'Irak et de Somalie. Le premier, instauré par une décision du 16 avril, concerne les décisions et les retours de demandeurs d'asile vers sept provinces d'Irak particulièrement

concernées par le conflit contre l'organisation de l'État islamique : Bagdad, Anbar, Ninive, Salah ad-Din, at Ta'mim (Kirkouk), Diyala et Babil. Le second, publié le même jour et valide pendant six mois, suspend les décisions et les retours vers le sud et le centre de la Somalie, régions tombées sous le contrôle du groupe salafiste Al-Shabaab.

Pour plus d'information, consultez les brèves du ELENA Weekly update sur la [Norvège](#) et les [Pays-Bas](#).

[Retour au sommaire](#)

## **ECRE : actualisation des rapports nationaux AIDA sur la Belgique et la Suisse**

Le [rapport](#) actualisé sur la Belgique s'inquiète de la réduction constante du nombre de places d'accueil pour les demandeurs d'asile depuis déjà plusieurs années. De 23 800 places en 2013, la capacité d'accueil est tombée à 17 400 places au début 2015 alors même que le nombre de demandes d'asile augmente et que le taux d'acceptation a atteint un taux inédit de 36% en 2014. Le rapport s'inquiète également de l'intention affichée par le nouveau gouvernement de limiter l'accès aux droits des demandeurs durant la procédure et de recourir à la rétention de manière plus fréquente.

Le [rapport](#) sur la Suisse s'intéresse au projet pilote de procédure accélérée « Testphase » mis en place en janvier 2014 et qui est testé dans le canton de Zurich jusqu'en janvier 2016. Dans le cadre de ce projet, certains demandeurs d'asile sont sélectionnés au hasard et leur dossier est traité de façon centralisée et plus rapide au sein d'un centre d'accueil ouvert. Les demandeurs d'asile concernés peuvent bénéficier gratuitement d'un représentant légal ce qui est une importante nouveauté dans le système d'asile suisse. Une loi fédérale devrait créer à terme une procédure accélérée pour la Suisse dans son ensemble. Le rapport AIDA rapporte également une série d'amendements alignant le droit suisse avec le règlement Dublin III, notamment en matière de rétention. Celle-ci devrait notamment de plus être appliquée automatiquement à toute personne en attente d'être transféré vers un autre État membre. Il semble toutefois que les exigences de limitation de la durée de rétention et de définition légale claire du « risque majeur de fuite » ne soient pas abordées clairement par la nouvelle loi.

La base de données [AIDA](#) du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) regroupe des informations sur les procédures, l'accueil et la rétention des demandeurs d'asile dans 18 pays européens.

Pour plus d'information, consultez les brèves (en anglais) d'ECRE sur la mise à jour des rapports AIDA sur la [Belgique](#) et la [Suisse](#).

[Retour au sommaire](#)